



## Utilisation de license type Disney ou Blizzard

Par **AlexiaMasha**, le 11/01/2019 à 08:44

**Bonjour**, voilà je vous écris car j'ai dans l'idée de me lancer en auto-entrepreneuse dans les coupons textiles.

J'ai déjà réfléchi à ce que j'aimerais faire, et des mises en scènes avec des licences tel que Disney ou Blizzard me sont passés en tête; le soucis étant que je sais que je n'ai pas le droit d'utiliser leurs œuvres sans leurs consentements (même si c'est travaillé par moi, le personnage reste leurs propriétés). Comment dois je faire pour leurs accords et combien cela pourrait il me coûter vu que c'est à but lucratif ?

J'ai vraiment envie de faire les choses correctement et de respecter le travail fourni par les dessinateurs.

Merci d'avance à qui répondra [smile3]

Par **morobar**, le 11/01/2019 à 08:46

Bonjour,

La réponse est dans votre exposé: obtenir des licences d'exploitation.

Le siège de Disney France est habitué à ce genre de demande et pour indiquera la procédure à suivre et les couts.